

Extrait du registre des décisions

Bureau du 13 février 2025

n° 021-25

Objet : *RD - Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour le remplacement de la précontrainte du réservoir de Sainte-Claire ou la reconstruction d'un ouvrage neuf*

- date de convocation le 07 février 2025
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi treize février dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Jacob-Bellecombette, salle La Jacobelle, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 31

Aillon-le-Jeune	
Aillon-le-Vieux	Vincent Miguet
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Pierre Brun - Jean-Benoît Cerino - Isabelle Dunod - Sylvie Koska - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Thierry Repentin
Cognin	Corinne Charles - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Hélène Jacquemin
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
La Thuile	
Le Châtelard	
Le Noyer	
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Valentin Hachet
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochoaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 7

de Arthur Boix-Neveu à Isabelle Dunod - de Florence Bourgeois à Thierry Repentin - de Alain Caraco à Jean-Benoît Cerino - de Pierre Duperier à Cécile Trahand - de Marie Perrier à Eric Delhommeau - de Jean-François Poitou à Christian Berthomier - de Jean-Maurice Venturini à Jean-Marc Léoutre

• conseillers excusés : 14

Luc Berthoud - Stéphane Bochet - Vincent Boulnois - Maryse Fabre - Christelle Favetta-Sieyes - Sandra Ferrari - Jean-Pierre Fressoz - Philippe Gamen - Max Joly - Luc Meunier - Pascal Mithieux - Alain Thieffenat - Serge Tichkiewitch - Thierry Tournier

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Bureau du 13 février 2025

délibération n° 021-25

objet **RD - Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour le remplacement de la précontrainte du réservoir de Sainte-Claire ou la reconstruction d'un ouvrage neuf**

Daniel Rochaix, vice-président chargé de l'eau, de l'assainissement et des eaux pluviales, indique qu'une consultation sous forme d'appel d'offres ouvert a été lancée le 15 novembre 2024 pour la réalisation d'une mission de maîtrise d'œuvre pour le remplacement de la précontrainte existante du réservoir de Sainte-Claire à Chambéry, ou la reconstruction d'un ouvrage neuf.

En effet, le diagnostic réalisé sur l'ouvrage a révélé d'importantes dégradations remettant en cause sa solidité et sa stabilité.

Trois solutions techniques sont envisageables pour la réhabilitation du réservoir composé de deux cuves :

- remplacement de la précontrainte et renforcement de la structure,
- reconstruction des cuves de l'ouvrage,
- remplacement de la précontrainte sur une cuve et reconstruction de l'autre.

Le marché de maîtrise d'œuvre est composé d'une tranche ferme et de deux tranches optionnelles :

- tranche ferme :
 - o avant-projet des 3 solutions de travaux,
 - o mission complémentaire 1 relative à l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour toutes investigations complémentaires éventuellement nécessaires,
 - o mission complémentaire 2 dans le cadre du PCAET (Plan climat-air-énergie territorial) pour étude de faisabilité d'installation de panneaux solaires sur le réservoir,
- tranche optionnelle 1 en cas de choix de la solution 1 « réparation et renforcement de la précontrainte » :
 - o missions PRO (études de projet), ACT (assistance à passation du contrat de travaux), EXE (études d'exécution et de synthèse), VISA (conformité et visa d'exécution), DET (direction de l'exécution des travaux) / OPC (ordonnancement, pilotage et coordination) et AOR (assistance aux opérations de réception),
 - o mission complémentaire 3 pour l'établissement des dossiers d'urbanisme,
- tranche optionnelle 2 en cas de choix de la solution 2 « reconstruction totale ou partielle de l'ouvrage » :
 - o missions PRO (études de projet), ACT (assistance à passation du contrat de travaux), EXE (études d'exécution et de synthèse), VISA (conformité et visa d'exécution), DET (direction de l'exécution des travaux) / OPC (ordonnancement, pilotage et coordination) et AOR (assistance aux opérations de réception),
 - o mission complémentaire 3 pour l'établissement des dossiers d'urbanisme.

Les offres ont été notées conformément aux critères de jugement définis dans le règlement de la consultation :

- prix : 30 %,
- valeur technique : 70 %.

La commission d'appel d'offres a attribué le marché au groupement Omnis/Montmasson/Ferré, pour son offre d'un montant de :

- tranche ferme : 129 500 € HT,
- tranche optionnelle 1 : 312 520 € HT,
- tranche optionnelle 2 : 680 300 € HT,
- soit toutes tranches confondues :
 - o 442 020 € HT pour le choix de la solution 1 (TF + TO1),
 - o 809 800 € HT pour le choix de la solution 2 (TF + TO2).

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'eau et d'assainissement,

Vu la délibération n° 026-24 C du Conseil communautaire du 28 mars 2024 déléguant au Bureau les accords-cadres et marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 221 000 € HT,

Vu le code de la commande publique,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres du 23 janvier 2025,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : d'approuver l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour le remplacement de la précontrainte du réservoir de Sainte-Claire ou la reconstruction d'un ouvrage neuf au groupement Omnis/Montmasson/Ferré,

Article 2 : d'autoriser le président ou son représentant à signer le marché et tous documents nécessaires à sa passation,

Article 3 : de dire, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Thierry Repentin





**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

Décision I-Parapheur du Bureau

Numéro attribué à l'acte :

021-25

Objet de l'acte :	RD - Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour le remplacement de la précontrainte du réservoir de Sainte-Claire ou la reconstruction d'un ouvrage neuf
Classification Préfecture :	1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 2 - Délibérations adoptées au début ou en fin de procédure pour autoriser la signature du marché (procédures formalisées)
Date de l'acte :	13 février 2025
Annexe(s) :	CCTP

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20250213-lmc1H33095H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H33095H1

Date de transmission en Préfecture : 17 février 2025

Date de réception en Préfecture : 17 février 2025

Date de publication sur le site internet: lundi 17 février 2025